

**DEMANDE DE STATUT
DE SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU OU DE BON NIVEAU ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2023-2024**

Nom - Prénom _____

Date et lieu de naissance _____ à _____

Nationalité _____ N° étudiant Université de Lille _____

Mail _____

Domicile étudiant _____

N° de Téléphone _____

Taille (t-shirt, sweat) S M L XL XXL

Formation suivie 2023/2024 (niveau d'étude, département, formation)

Études (établissements fréquentés et diplômes obtenus)

2022 - 2023 _____

2021 - 2022 _____

Discipline sportive _____

Club d'appartenance en 2023-2024 (joindre copie de licence)

Nom de l'entraîneur _____

Événements sportifs majeurs auxquels vous allez participer pour la saison 2023-2024

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour cette rentrée universitaire, dans

l'organisation de vos études, votre entraînement ? Estimation heures d'entraînement/semaine.

DÉTAILLEZ PRÉCISEMENT VOTRE PALMARES SPORTIF

Joindre les justificatifs

Êtes-vous inscrit·e sur la liste des athlètes de haut niveau ? OUI NON

Si oui joindre l'attestation de l'année en cours du ministère des sports

Votre niveau actuel - cocher la case correspondante et préciser si besoin

INTERRÉGIONAL

NATIONAL

INTERNATIONAL

Palmarès détaillé

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES
DE SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU OU DE BON NIVEAU ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2023-2024**

Je soussignée (Nom -prénom) _____

Souhaite bénéficiaire du statut de SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU de l'UNIVERSITÉ DE LILLE et sollicite les aménagements d'études suivants (si les modalités de la formation le permettent)

Si la Commission SHN vous accorde le statut « Bon Niveau », seuls les 3 premiers points seront possibles au niveau des aménagements de vos études.

Cocher la ou les cases correspondant à votre demande :

- Être placé. e dès le début du semestre dans un groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière n'ayant pas cours le jeudi après-midi et prenant en compte les contraintes liées aux entraînements, stages et compétitions (demande justifiée sur présentation de l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement, ou de la convocation à la compétition).
- Possibilité d'absence ponctuelle aux enseignements et aux stages (demande exceptionnelle justifiée par un document officiel émanant du club, de la fédération ou de la structure d'entraînement, au minimum 8 jours à l'avance).
- Bénéficiaire d'une dispense d'assiduité aux enseignements, préciser l'UE ou l'ECU :

- Possibilité de report exceptionnel de la période de stage sur autorisation préalable de la responsable ou du responsable de formation et en fonction du respect du cadre réglementaire relatif au stage.
- Bénéficiaire de résultats intégrant des évaluations relevant d'épreuves de contrôle continu.
- Possibilité de passer l'examen à un autre moment (notamment avec un autre groupe TD dans le cadre du contrôle continu ou lors de la session exceptionnelle avec les autres étudiant.e.s bénéficiant de régimes spéciaux d'études, quand cette session est mise en œuvre) (demande justifiée sur présentation de la convocation au stage ou à la compétition, au minimum 15 jours à l'avance).
- Bénéficiaire d'un contrat pédagogique prévoyant l'étalement d'études, selon des modalités concertées avec la responsable ou le responsable de formation, la direction de la composante, le Service scolarité et le SUAPS.

Les aménagements possibles selon votre formation seront définitivement validés à l'issue d'un entretien avec votre responsable d'études.

Date et signature